

M. Broudel

AVIONS MARCEL DASSAULT-BREGUET AVIATION

Usine d'ARGONAY

Le 14 Avril 1977

DIRECTION

FB/RP
77.DI.79

DEST. : MM. les Délégués du Personnel
les Membres du Comité d'Etablissement
Représentants et Délégués Syndicaux
AFFICHAGE

Veillez lire ci-joint, l'affiche n° 66 qui, conformément aux déclarations de Monsieur VALLIERES à la réunion du 1er Avril 1977, n'était applicable que sous condition que la situation redevienne normale dans toutes les Usines de la Société.

Le Directeur :



F. BACHELERIE.

REUNION DU 1er AVRIL 1977

AUGMENTATIONS GENERALES 1977

| | | |
|-----------|-------|---|
| 1.3.1977 | 1.5 % | |
| 1.6.1977 | 2.0 % | |
| 1.9.1977 | 1.5 % | |
| 1.11.1977 | 1.5 % | ou rattrapage indice INSEE <u>Novembre 77</u> <u>Novembre 76</u> |

+ Revalorisation bas salaires.

PRIME SALON

Exceptionnellement portée à **200 F.** soit :

- Préparation Salon **100 F.** : 1.4.1977
- Ouverture Salon **100 F.** : 1.5.1977

MAINTIEN DU PREFINANCEMENT (accord signé le 17 mai 1976)

1er mai au 31 Octobre 1977 : taux janvier 1977

1er novembre au 31 décembre 1977 : taux mai 1977

1er janvier 1978 : taux de novembre 1977

(un avenant à l'accord précisera les détails)

COMMISSION LOGEMENT

- Etude de prêt partiel à faible taux pour faciliter l'apport initial

SALAIRE MINIMUM

- **2.540 F** à l'heure affiché : taux 1er mars 1977 (*y compris 1,5 %*) sans condition d'ancienneté.

13eme MOIS PLANCHER

- **3.400 F** juin 1977

PROMOTIONS

- Les promotions de juillet 77 et de janvier 78 ne pourront globalement dépasser le budget habituel

CADRES POSITIONNES

- Les barèmes "mini" et "objectif" seront réévalués de **3 %** par rapport à leur valeur : 1er mars 77.

Date d'application ratissage : mars 77

INVALIDES DE GUERRE

- Les invalides de guerre officiellement pensionnés bénéficieront des dispositions analogues à celles des internés et déportés de la résistance : suivant modalités à préciser.

CONGES D'ANCIENNETE NON CADRES

Les congés d'ancienneté non cadres progresseront suivant le barème fixé pour la prime d'ancienneté prolongé **jusqu'à 12 ans** : date d'effet **1er avril 1977**.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Les taux de la promotion de janvier 1977 et de juillet 1977 seront identiques.

PRIME DE TRANSPORT

La prime de transport de 35 F. ne sera applicable que le mois au cours duquel les tarifs RATP seront officiellement augmentés : cette valeur de 35 F. sera valable dans les usines de province pour le personnel non transporté habitant à plus de 5 km de l'usine (à vol d'oiseau), ou à plus de 1,5 km des lignes de ramassage des cars.

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Le barème des indemnités kilométriques sera augmenté de **2 %** au **1er mars 1977** (indice 100 janvier 1977).

INDEMNITES JOURNALIERES DE DEPLACEMENT

La revalorisation de **mars 1977** aboutit aux valeurs suivantes :

105 F. : professionnels d'atelier, employés

110 F. : techniciens

116 F. : cadres

DROIT SYNDICAL

Les heures de commissions seront étendues aux commissions syndicales officiellement déclarées :

Le taux sera harmonisé dans toutes les usines à 0,52 ‰ correspondant aux heures travaillées en avril 1977 ; les usines dépassant actuellement cette allocation se ramèneront à l'allocation harmonisée par un raccordement linéaire sur 6 mois ouvrables.

Une distinction est désormais faite entre l'usine de SAINT-CLOUD dont l'effectif est supérieur à 4.500 personnes et les usines ayant 1.500 personnes et plus et celles qui ont moins de 1.500 personnes.

Pour l'Usine de SAINT-CLOUD et les usines ayant plus de 1.500 personnes à la date du 31 mars 1977 les crédits d'heures seront les suivants :

| | Délégué Syndical | Délégué du Personnel | Secrétaire du C.E. |
|-------------------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------------|
| SAINT-CLOUD | 30 h. titulaire + 20 h. suppléant | 30 h. titulaire | 30 h. |
| A partir de 1500 personnes | 25 h. titulaire + 15 h. suppléant | 25 h. titulaire | 25 h. |

En outre les représentants syndicaux au CCE bénéficieront de 7 heures deux fois par an. (*heures de transport comprises*) dans le mois précédant les deux réunions officielles du CCE.

Le 1er Avril 1977

Le Directeur du Personnel
et des Relations Sociales

P. BERGOUGNAN